

15 DÉPARTEMENT DE LA SOMME
ARRONDISSEMENT D'AMIENS
FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE D'ÉNERGIE DE LA SOMME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ

SÉANCE DU 20 JANVIER 2023

DATE DE CONVOCATION :	11/01/2023
DATE D’AFFICHAGE :	23/01/2023
NOMBRE DE DÉLÉGUÉS :	<ul style="list-style-type: none"> - Inscrits : 62 - Présents : 41 - Pouvoirs : 6 - Votants : 47 - Pour : 47 - Contre : 0 - Abstention : 0
<u>OBJET :</u>	<p>BUDGET ANNEXE 2023</p> <p>RESEAU DE CHALEUR</p>

L’an deux mille vingt-trois, le vendredi 20 janvier à 09 heures 30, le Comité de la Fédération Départementale d’Energie de la Somme, légalement convoqué s’est réuni dans les locaux de la FDE 80, 3 rue César Cascabel. Pôle Jules Verne 2 à BOVES, sous la présidence de Monsieur Franck BEAUVARLET.

Etaients présents : 41 délégués dont 6 avaient un pouvoir de vote validé, sur 62 délégués convoqués, formant la majorité des délégués en exercice.

Etaients absents et excusés : 21 délégués.

Monsieur Daniel CARON a été nommé secrétaire de séance.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l’instruction budgétaire M4,

VU le débat d’orientation budgétaire présenté en Comité Syndical,

LE COMITE SYNDICAL DE LA FDE 80

DELIBERE

ARTICLE 1 : Le budget annexe – Réseau de Chaleur de l’exercice 2023 est fixé à 4 254 744 euros et se répartit comme suit :

- Section de fonctionnement 1 587 642 euros

- Section d’investissement 2 667 102 euros.

ARTICLE 2 : Par fonction et par chapitre le détail des crédits est retracé dans les documents budgétaires joints en annexe.

ARTICLE 3 : Le budget prévisionnel 2023 ainsi présenté, est approuvé.

ARTICLE 4 : Monsieur le Président est chargé de l’exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance
les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme

Le Président,

Franck BEAUVARLET

